

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Programme de législature 2012-2017 et planification financière

Les 11 et 15 janvier 2013, en salle Guisan et du Bicentenaire, la commission a examiné le programme de législature 2012-2017 et la planification financière dans la composition suivante : Mmes Catherine Labouchère, Christelle Luisier Brodard (remplacée par M. Jean-François Cachin), Fabienne Freymond Cantone, Florence Golaz ; MM. Alexandre Berthoud, Albert Chapalay, Denis-Olivier Maillefer, Nicolas Rochat Fernandez, Jacques Nicolet, Claude-Alain Voiblet, Daniel Brélaz, Jacques-André Haury, Michele Mossi, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Vassilis Venizelos, Samuel Bendahan, et Jean-Marc Sordet en tant que président-rapporteur.

MM. Pierre-Yves Maillard (Président du CE, Chef du DSAS), Pascal Broulis (Chef du DFIRE), Vincent Grandjean (Chancelier), ainsi que Mme Sandra Nicolier (vice-chancelière) ont également participé à la séance.

M. Jérôme Marcel (SGC, secrétaire de la commission) a tenu les notes de séances avec précision, ce dont nous le remercions.

1. Procédure

A la demande du président de la commission, le Chancelier explique dans quel cadre le Grand Conseil est appelé à débattre du Programme de législature 2012-2017 du CE (PL) : la Constitution de 2003 prévoit à son article 119 que le PL est un acte programme du gouvernement. Le GC ne peut dès lors ni modifier, ni refuser, ni accepter le PL, mais simplement en prendre acte. La prise d'acte est faite à l'issue d'une présentation du PL, notion qui va plus loin qu'une information car elle sous-entend la tenue d'un débat. En cas de désaccord avec le PL le GC peut refuser l'entrée en matière et donc la présentation du PL au GC. Bien entendu, les compétences du GC sont entièrement respectées, le PL n'étant pas une loi ou un décret. Dès lors le débat qui accompagne la prise d'acte du PL permet au CE de prendre la température du législatif avant de formuler les projets qui découlent des orientations figurant dans son PL.

2. Informations complémentaires du Président du Conseil d'Etat

Le président du CE renonce à procéder à une présentation longue du PL et part du principe que les membres de la commission en ont pris connaissance. Il se concentre sur l'esprit dans lequel le CE a travaillé à la rédaction de son PL 2012-2017, ainsi que sur le contexte socio-économique dans lequel nous nous trouvons. Le CE a fait le choix de considérer que la configuration politique actuelle, avec un CE ayant une majorité différente de celle du GC, ne doit pas déboucher sur des blocages empêchant le canton de progresser. Dès lors le CE a d'emblée travaillé dans l'idée que les sept membres du gouvernement pourraient porter le PL une fois celui-ci adopté et rendu public.

Raison pour laquelle nombre d'observateurs ont parlé de tiédeur, de volonté de jouer la concorde pour ne pas endosser le rôle de méchant, etc. Bien qu'il conteste cette appréciation de tiédeur, le PL contient de vraies réformes et de réels engagements. Le président du CE explique que le CE assume qu'il ne voulait pas produire un document profilé, offensif, marqué par une philosophie, mais établir un document de compromis qui respecte les convictions et les projets de chacun des membres du gouvernement.

Le CE a également décidé de faire un véritable travail gouvernemental, de donner à chaque membre du CE la liberté de proposer 3 à 7 mesures ou propositions, de travailler dans un premier temps sans solliciter l'aide des services mais avec le seul appui de la chancellerie. Une fois achevé le travail politique d'examen des projets présentés par les membres du CE, certaines de ces propositions ont été soumises aux services, à la libre appréciation de chaque chef-fe de département. Dès la rentrée d'août et jusqu'aux vacances d'octobre, le CE a consacré une séance hebdomadaire pour rédiger le PL, qui fait consensus entre les membres du CE et qui a été présenté par le CE incorpore.

Ce n'est pas seulement par goût du consensus, du compromis, de la concorde que les membres du CE ont travaillé de la sorte, mais également parce que chaque membre du gouvernement a tiré l'enseignement de l'histoire récente du canton, où dans les années 90, avec la crise, on n'avait pas le sentiment que le canton progressait : difficultés financières, reports d'investissements, problèmes de cohérence gouvernementale, etc. On peut très bien garder une identité forte tout en privilégiant dans la mesure du possible ce qui peut réunir les membres du CE. L'approche qui vise à chercher le compromis plutôt que la confrontation. Cette attitude participe d'un canton qui se porte mieux, avec des finances saines, la capacité d'investir, et la mise en place d'une politique sociale améliorant la situation d'une partie de la population confrontée à des difficultés. Le CE a le sentiment que le canton a effectué ces dernières années des choix qui ont porté leurs fruits. Le président du CE cite en particulier quatre enseignements retenus :

- la prudence dans les projets, soit ne pas les multiplier mais en gérer quelques-uns et renforcer la capacité gouvernementale à les maîtriser, notamment certains projets d'investissement ;
- la prudence dans les prévisions budgétaires ;
- la prudence dans les baisses fiscales ;
- les investissements au niveau des infrastructures, qui supportent le dynamisme économique et des conditions-cadre attractives (fiscalité, climat politique, etc.) mais également la vie des Vaudoises et des Vaudois.

Le PL fait donc le choix de donner plus de moyens à une politique d'investissement, dans les domaines des transports, sanitaire, scolaire et énergétique, et de stimuler l'offre de logement dans le cadre d'un aménagement du territoire (AT) maîtrisé qui évite le mitage du sol.

Bien entendu, le CE ne va pas faire de volontarisme massif pour faire venir n'importe quelle entreprise, le CE ayant dans ce domaine recadré la politique. Ceci étant, la croissance démographique est en route : le canton a accueilli près de 100'000 habitants supplémentaires en dix ans, la tendance ne va pas cesser à court terme même si elle connaîtra à n'en pas douter des inflexions. Il faut dès lors un programme d'investissements significatif, capable le cas échéant de jouer un rôle de soutien à la conjoncture dans des périodes qui pourraient être difficiles. Par ailleurs, le PL contient certains éléments liés au pouvoir d'achat, dans le domaine fiscal, dans le domaine des allocations familiales dont la grande partie a déjà été adoptée par le GC. En résumé, le PL contient des défis (adaptation des infrastructures, soutien au pouvoir d'achat) en sus de la politique sécuritaire et de prestations publiques de bases qu'il s'agit de consolider.

Sur l'aspect financier, le CE a pris l'engagement de ne pas dégrader la situation des finances publiques, de garder au minimum un compte de fonctionnement équilibré. Toutefois, la politique volontariste engagée pour la législature et qui se monte à 400 millions de francs annuels pourrait contraindre à recourir à l'emprunt. Certes la Confédération fonctionne ainsi, mais dispose par ailleurs de fonds spécifiques consacrés aux grands dossiers, qui n'émargent pas à son compte de fonctionnement.

3. Discussion générale

Le programme de législature apparaît pour la plupart des commissaires comme un instrument comprenant des éléments intéressants et des actions à même de répondre aux inquiétudes des Vaudois, notamment en matière de développement économique, d'investissements, d'énergies renouvelables, de logement et de transports publics.

Plusieurs remarques sont formulées :

- le PL ne formule pas de propositions sur l'avenir des assurances sociales, ce qui surprend vu le contexte de croissance de la facture sociale et le risque de dégradation de la situation économique ;
- le PL ne donne pas de ligne claire pour les cinq ans de la gestion sur la fiscalité des entreprises vaudoises ;
- un commissaire indique que si il y a trop de divergences un rapport de minorité sera rédigé.

Par ailleurs, un commissaire demande à connaître les priorités du CE dans le PL.

Il est mentionné à la commission que le PL n'est pas une bible, qu'il s'agit de propositions dans des domaines où les projets sont à bout touchant alors que d'autres sont de pures intentions.

Le président du CE explique que le CE a essayé de se discipliner en ne faisant figurer dans le PL que des actions qu'il pense pouvoir réaliser à l'échelle du canton et d'une législature. Une telle discipline, parfois frustrante, permet d'espérer qu'à la fin de la législature, ce programme aura été significativement réalisé.

Concernant la facture sociale, le président du CE explique qu'il est question de politique sociale dans le PL, certes à mots comptés. En cette matière, l'un des soucis du CE est l'inadéquation entre le dynamisme économique, la création d'emplois, la croissance économique, d'une part, et le faible retour à l'emploi, notamment les chômeurs de longue durée, d'autre part. Seules 22% des personnes à l'aide sociale sont suivies par les ORP, les ORP appliquant des critères d'aptitude qui font qu'une grande proportion des personnes à l'aide sociale sont administrativement considérées comme inaptes au travail. Suite à ce constat, le CE estime que l'une des actions à mener lors de la création d'emplois est de faire en sorte que ceux-ci soient proposés à des personnes qui n'en ont pas et qui résident d'ores et déjà sur notre territoire. Malgré la faible marge de manœuvre sur la libre circulation, cette volonté est affichée : comment faire en sorte que le dynamisme économique profite à ceux qui sont ici, avant de faire appel à des personnes externes ? Le CE a quelques pistes, notamment autour de la qualification professionnelle, dont le défaut fait souvent obstacle à l'entrée dans le marché du travail. L'objectif est de faire en sorte qu'il y ait le moins possible d'exclus.

Par rapport à la structure de la politique sociale, sur les régimes sociaux, le CE estime que la législature précédente a posé les jalons, notamment en termes de soutien aux familles et aux chômeurs âgés, et le PL ne prévoit dès lors pas de projet de création de nouvelles prestations sociales. Il peut y avoir des réorganisations, des améliorations, mais pas de grands projets de refonte fondamentale du dispositif de politique sociale.

Par rapport au Projet Territoire suisse, qui cristallise de nombreuses critiques, il n'en est pas question dans le PL et le CE n'a pas l'intention de se lier à cette démarche. Le Plan directeur cantonal (PDCn), approuvé par le GC, est beaucoup cité.

Concernant le logement, le président du CE relève que la phrase du PL est très modeste : à titre subsidiaire, après les communes, l'Etat n'exclut pas d'avoir une politique foncière, notamment par des achats de terrains lorsqu'il y a des enjeux stratégiques. On peut débattre de cette proposition, mais l'engagement est modeste. Sur les questions migratoires, en plus des mesures d'intégration visant l'accès au marché du travail pour les personnes exclues résidant dans le canton, la possibilité est donnée de favoriser certaines entreprises locales, notamment avec la question de la responsabilité solidaire et le contrôle renforcé du marché du travail, tout en respectant les règles relatives aux marchés publics. Les mesures 1.2 et 3.4 concernent la question sécuritaire et notamment l'insécurité provoquée par des personnes étrangères qui viennent pour commettre des délits, ou qui séjournent et commettent des délits. Mais il est vrai que le PL ne contient pas un chapitre dévolu à la question des migrations et de l'intégration. Sur la formation, le président du CE a le sentiment que les grands débats sur la formation élémentaire ont été posés par la LEO. Sur la collaboration intercantonale, un art difficile, il faut reconnaître que par exemple dans le domaine de l'énergie, concilier les acteurs internes au canton sera d'ores et déjà un énorme travail. Il y aura des collaborations intercantionales, mais il faut commencer les démarches au niveau du canton.

Concernant les priorités du PL, le président du CE rappelle les éléments suivants :

- l'objectif visant à relancer un programme d'investissement : le canton passera en quatre ans d'un volume d'investissements annuels de l'ordre de 200 millions à 400 millions, et ce sans tenir compte de la croissance dans les investissements indirects (via les autorisations d'emprunter des entreprises publiques, les investissements fédéraux dans le domaine des transports, les investissements dans le domaine sanitaire, etc.) ;
- les mesures liées au pouvoir d'achat (allocations familiales, fiscalité) ;
- la question de la sécurité : il y a 2 ou 3 mesures sur ces questions, un souci légitime de la population ;
- la question du logement, avec la difficulté d'agir dans la durée d'une législature, la durée entre la décision et la réalisation étant longue.

Concernant la fiscalité des entreprises : le chef du DFIRE rappelle tout d'abord qu'il y a eu une négociation avec les milieux économiques qui ont accepté une baisse de l'imposition en échange d'un renforcement des allocations familiales. Ceci dit, cela ne concerne pas la réforme entreprise avec l'Union européenne, dont la Suisse est le troisième partenaire économique et où vivent des centaines de milliers de ressortissants européens. Certes, des pierres d'achoppement existent dans cette discussion, mais le président de la Commission européenne a reconnu dans une lettre publiée que la voie bilatérale restait la voie à utiliser. Le chef du DFIRE rappelle que l'enjeu de cette négociation pourrait atteindre une d'un milliard de francs pour le canton sur un budget de 8,5 milliards. La méthode genevoise, brutale, visant à abattre ses cartes avant même la négociation en posant 13% de fiscalité et en estimant qu'il appartient à la Confédération de reprendre ces baisses dans ses comptes, se traduit par une baisse fiscale de 500 à 700 millions de francs pour le canton. Ensuite, en baissant brutalement la fiscalité, on met à mal la RPT, qui veut que 8 cantons paient et 18 cantons encaissent, sans compter le risque sur les prestations et la cohésion sociales. Pour le canton de Vaud, selon le chemin pris pour la RPT, les enjeux s'élèvent à 400 millions. Soit un enjeu global supérieur à un milliard. Il s'agit dès lors d'une négociation complexe, pleine d'inconnues, qui ne peut se mener sur la base d'hypothèses kafkaïennes. Les 4 grands contributeurs de la RPT (Genève, Bâle, Zürich et Vaud paient 75% de la RPT) ne peuvent être écartés de cette discussion, qui doit d'abord trouver un premier consensus au niveau cantonal. Au final, il s'agit de calmer le

jeu, de retrouver les marques avec l'Europe. Le président de la commission européenne a réalisé qu'une baisse massive des impôts comme le préconise l'économiste suisse rendrait la Suisse si concurrentielle que d'autres tensions seraient générées. Voilà pourquoi il n'y a pas de chapitre spécifique sur ces questions, qui auront par ailleurs plutôt des incidences sur la prochaine législature.

4. Lecture du Programme de législature du Conseil d'Etat

4.1 Défis et opportunités

Concernant l'Organe de prospective, un commissaire relève que le seul domaine où la prévision est véritablement possible, est la démographie et ses implications sur les comportements au sein de la société. Il permet au CE de sortir de l'opérationnel pour réfléchir à de grands enjeux.

Le président du CE explique que l'Organe de prospective est composé de trois membres du Conseil d'Etat (Pascal Broulis, Anne-Catherine Lyon et lui-même), du chancelier, du recteur de l'Université, Dominique Arlettaz, du président de l'EPFL, Patrick Aebischer, de la directrice de la HEIG-VD, Catherine Hirsch, et de deux professeurs de l'Unil, MM. Burg et Leresche. Ceci précisé, le président du CE relève que la prospective est un art encore plus difficile que la collaboration intercantonale. Cet organe est composé d'acteurs présents dans la vie du canton, et émet des analyses que d'autres sont capables d'émettre. Dans le cadre de la PMU par exemple, un travail d'anticipation sur la politique sanitaire a été mené. Ce qui a été produit durant la législature précédente était non seulement relativement sobre mais a également répondu aux attentes du CE.

Concernant la notion d'« accompagnement » de la démographie, bien entendu ce terme donne l'impression d'une attitude passive. Reste qu'il est assez difficile d'envisager ce que serait une attitude non passive : dans l'hypothèse d'une explosion démographique, la régulation des naissances serait une discussion qui dépasserait le cadre du PL, le président du CE ne voyant pas comment le gouvernement pourrait avoir une attitude active sur cette question. Ensuite, il y a tout ce qui relève de la libre circulation et des migrations, domaines dans lesquels les cantons n'ont que très peu de moyens d'action, sauf à rendre inattrayant pour un employeur le fait de faire venir du personnel clandestin ou au noir. Sur la question de l'immigration, très présente dans le débat public, il est très difficile d'agir au niveau du canton. L'outil dont dispose le canton est la répression du travail au noir, qui est un des vecteurs d'immigration. Concernant l'immigration légale liée au travail, il y a des secteurs comme l'hôtellerie et la restauration où l'on constate un quasi monopole de personnel qualifié. Dans ce domaine, il s'agit éventuellement d'orienter la qualification et la formation de personnes sans emploi dépourvues de qualifications professionnelles en direction de ce secteur. Dans le domaine médico-social, où l'on a beaucoup recours à l'immigration, poursuit le président du CE, on a commencé à agir de la sorte : une expérience pilote de création de 100 places de travail financées par l'Etat à destination de personnes provenant de l'aide sociale a été menée. Des contrats de 9 mois ont été établis, les EMS s'engageant à ce que l'issue de ce programme au moins 50% des personnes concernées soient engagées dans les effectifs réguliers ; 63% des personnes concernées par cette première expérience ont été engagées, ce qui permet d'identifier un « véhicule » d'intégration professionnelle dans un secteur en pleine croissance. C'est ce genre d'instrument qui permet de limiter le recours à du personnel hors frontière ; en dehors de ce genre de moyens, le canton dispose de peu de possibilités d'action en matière de limitation de l'immigration.

Une députée relève que le problème n'est pas la croissance démographique en soi, mais comment celle-ci est accompagnée. Elle ne partage pas l'ensemble des mesures du PL, dans ce domaine. Elle estime que le CE propose exactement ce qui doit être fait. Cela est résumé dans le chapitre « défis et

opportunités » du PL : « favoriser une croissance économique harmonieuse dans sa dimension territoriale et dont les fruits profitent à la communauté vaudoise dans son ensemble ».

Une commissaire estime qu'il manque dans le PL une qualification de la croissance, notamment économique. On souhaite voir augmenter le nombre d'emplois, sans définir le type d'emplois que l'on souhaite favoriser. La croissance des entreprises existantes et des PME, l'artisanat, la petite industrie sont peu évoqués. Cette volonté de croissance doit être nuancée.

Un commissaire relève si le président du CE a, à juste titre, mis en évidence l'influence limitée du canton sur la politique migratoire, la question du travail au noir n'est, selon lui, pas suffisamment nuancée. En effet, si d'une manière générale il s'agit de le combattre, d'effectuer des contrôles, il faut également différencier deux catégories de personnes qui travaillent au noir : celles en Suisse avec un statut en règle, et celles qui n'ont pas l'autorisation de séjourner dans notre pays, une catégorie émergeant dans les statistiques de la population, l'autre non.

Concernant les investissements dans les infrastructures, notamment de transport, la priorité donnée à ces mesures dans le PL est saluée. L'on regrette toutefois que ces investissements n'aient pas été anticipés, le canton accusant un important retard dans le domaine des infrastructures. L'emploi et le développement des entreprises doivent être soutenus.

Une croissance démographique, rappelle le président du CE, ne peut être due qu'à deux sources : les naissances ou les arrivées. En matière de naissances, le CE ne voit guère comment il peut agir. Concernant les arrivées de personnes, il y a celles qui viennent légalement et celles qui viennent illégalement. La plupart de celles qui viennent illégalement cherchent à travailler et sont donc des travailleurs au noir dont au final une partie non négligeable parvient d'une manière ou d'une autre à régulariser sa situation. Si l'on veut limiter un jour ceux qui viennent, comment peut-on faire ? Ces dernières années, 15'000 à 20'000 emplois ont été créés chaque année. Si on cumule les adultes qui sont à l'aide sociale et ceux qui sont au chômage, on arrive à 40'000 adultes, voire 50'000 qui sont en recherche de travail si on tient compte des catégories comme les personnes à l'AI qui accepteraient du travail si on leur en proposait. Pour le président du CE, si l'on veut avoir un effet sur la croissance démographique, le mieux est de faire en sorte que les créations d'emplois favorisent davantage les personnes résidentes bénéficiant des régimes sociaux qui sont en recherche de travail plutôt que de profiter en majorité à des personnes venant de l'extérieur. En cette matière, le canton a un peu de marge de manœuvre, l'idée du CE étant de rendre cette population sans travail employable par le marché tel qu'il se présente. Concernant les permis de séjour, le canton n'a, à sa connaissance, pas la possibilité d'agir quand un employeur veut engager un ressortissant de l'UE.

Si le CE modifie le PL, il doit en aviser le GC. Par ailleurs, à la mi-législature, il y aura, probablement dans le cadre du budget, un point de situation sur l'avancement du PL, et à la fin de la législature, en 2016, il y aura un bilan du PL qui sera probablement présenté dans le cadre du budget.

4.2 Mesures du programme de législature

Les mesures se déclinent en cinq axes :

- Assurer un cadre de vie sûr et de qualité
- Soutenir la croissance et le pouvoir d'achat
- Soutenir la recherche-former-intégrer au marché du travail
- Investir-innover-faire rayonner le canton
- Optimiser la gestion de l'Etat

Mesure 1.1. Dynamiser la production de logement - rendre le logement plus accessible

Les commissaires s'accordent sur le fait que la question du logement est primordiale et relèvent plusieurs points.

Les procédures sont la principale cause de la lenteur des projets. Une commissaire rappelle que si l'ont veut agir sur la politique du logement, il la maîtrise du terrain est nécessaire. Elle passe par la possession du terrain par des collectivités publiques, surtout les communes ; le problème de thésaurisation des terrains avec droit d'emption et de préemption est un facteur de dérégulation.

Un député ne peut soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrains par les communes ou les collectivité publiques. Les collaborations intercantionales n'existent pas en matières de logement.

A ces questions, le président du CE renvoie à la deuxième action de la mesure 1.6, laquelle prévoit spécifiquement d'« *Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire* ». A titre personnel, il est convaincu de la nécessité d'un arbitrage : on ne peut pas bloquer un projet de construction d'intérêt public en raison de nids d'hirondelles, comme on l'a vu dans la presse. A contrario, il faut reconnaître que si les services de l'Etat ne font pas l'examen de la légalité d'un projet sous l'angle des diverses législations, les acteurs privés (associations, entreprises, etc.) vont intervenir en disant que certains aspects n'ont pas été analysés, des intérêts n'ont pas été mis dans la balance, avec le risque de déplacer le débat dans la logique judiciaire, un domaine où on ne maîtrise plus délais. Si la première pulsion est de dire qu'il faut mettre ces fonctionnaires à l'ordre, d'un autre côté, pour être équitable, il faut reconnaître qu'il y a un champ de tension difficile à gérer, un examen non complet à l'aulne des diverses législations risquant de nous renvoyer devant les tribunaux. Mais une marge de manœuvre existe : tout projet de construction n'est pas sous la loupe des associations agissant sur les divers thèmes connexes aux constructions de logements. L'arbitrage doit être politique, l'exécutif devant être l'organe de décision et non un service en particulier. Le CE est demandeur de cas concrets pour améliorer la situation.

Mesure 1.2. Lutter contre l'augmentation des violences – renforcer la sécurité

Les questions suivantes sont posées :

- Pourquoi n'étend-on pas l'action (« *Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne* ») également à la vie diurne ?

Le CE a estimé qu'il fallait faire figurer cette mesure pour la vie nocturne, mais il est vrai que rien ne justifie qu'on la limite à la vie nocturne.

Concernant la cinquième action (« *Examiner, sur le plan cantonal, la mise en oeuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)* »), il est relevé que tant que la loi fédérale n'est pas revue, la marge de manœuvre cantonale n'est pas grande. Il y aurait là une occasion de se coordonner avec la députation vaudoise aux chambres fédérales.

- Quel objectif vise-t-on derrière l' « optimisation des contrôles », l' « optimisation des finances » ?
- Que veut dire optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale ?

Toutes les ambiguïtés ne pourront pas être levées, si elles sont là c'est pour de bonnes raisons. Il s'agit ici de questions immobilières : doit-on mettre les acteurs de la chaîne pénale dans un bâtiment unique ou non. Pour le CE, une réorganisation spatiale des services de l'administration est

conditionnée à une démonstration de l'économicité de la mesure basée sur des synergies et gains d'efficacités. Concernant l'optimisation des contrôles routiers, il ne s'agit pas de faire de l'activisme dans le but de remplir les caisses, reste que l'on ne diminuera pas le nombre de blessés sur les routes sans contrôles.

Mesure 1.3. Renforcer la politique pénitentiaire

La question suivante est posée :

- Qu'entend-on par « *individualisation de l'exécution des peines* » ?

Le président du CE suppose que, suite à la fixation d'une peine, lors du réexamen périodique la peine puisse être adaptée aux caractéristiques de la personne.

Mesure 1.4. Anticiper les besoins en soins et en hébergement

Concernant les soins aigus dans le Nord vaudois, le président du CE relève que cette action est la suite d'un engagement pris lors de la législature précédente, qui avait mis l'accent sur l'Est avec la promesse de se pencher sur le Nord lors de la législature suivante. Lorsqu'il a repris le DSAS, le plan était en effet de faire un Hôpital de soins aigus pour l'Est, un pour le Nord (à Yverdon-les-Bains) et un pour l'Ouest (soit fermer Morges et Nyon en faveur d'un nouveau site). Vu la lourdeur de ces opérations, il lui est vite apparu qu'il était illusoire de les conduire de front. Il avait dès lors proposé :

- de commencer par l'Est, où la situation était la plus mûre ;
- de mettre de côté l'Ouest – les hôpitaux de Morges et Nyon tournant assez bien, n'ayant pas de problèmes de coûts, en dehors de quelques cas, ne faisant pas montre de problème de qualité et étant l'un comme l'autre bien adossés à un hôpital universitaire ;
- de traiter le dossier du Nord dans la législature 2012-2017.

Le président du CE précise que le dessin de cette réorganisation n'est pas encore fait. A ce jour, on ne sait pas quelles missions vont être maintenues ou non. Il y a le dossier de la Vallée de Joux ; celui de St-Loup, où se trouve un excellent centre de traitement de la boulimie et de l'anorexie à conserver, ce qui nécessite le maintien d'un niveau de médicalisation important (soins intensifs et soins aigus notamment) ; le dossier de l'Hôpital de Payerne, qui a priori n'a pas de raison d'être remis en cause mais dont les difficultés récurrentes n'excluent pas que l'on discute des missions de cet établissement. Une réorganisation des missions dans le Nord n'est pas impossible. Et il n'y a pas de raison de penser qu'une re-discussion des missions est dramatique : il n'y a pas de raison de fermer le bloc opératoire de Ste-Croix, ouvert deux après-midi par semaine, deux chirurgiens expérimentés viennent y opérer des cas qui ont été sélectionnés, avec très peu de cas de re-hospitalisation et des possibilités de gains économiques marginaux. Dès lors, avant de s'inquiéter sur le cas de Payerne, il y a encore du chemin, d'autant plus que l'on trouve des blocs opératoires dans des cabinets, des cliniques privées. C'est un mauvais critère. Mais par contre de savoir quels types de cas passent au bloc – planifié ou urgent – quelle part d'ambulatoire et de stationnaire, comment on trie les cas, etc. sont des points qui devront être discutés, dans l'intérêt même des hôpitaux.

Concernant les soins à domicile, il est décisif de continuer à investir dans ce secteur. Il y a eu des rythmes d'investissement de l'ordre de 5% à 10% ces dix dernières années. Le système de financement (à chaque franc de l'Etat, un franc des communes, avec un système de franc par habitant) ne permettra plus de soutenir cette croissance. La question se pose de savoir s'il faudra à

terme freiner la progression des soins à domicile qui est plus économique ? Et ce dans un contexte où le coût de l'hospitalisation (20% des coûts de la Lamal) dans le canton de Vaud est passé à +5% par rapport à la moyenne suisse à -9% en 2011, y compris le CHUV. Ces résultats s'expliquent notamment grâce au grand développement des soins à domicile. Donc, investir dans les soins à domicile permet de faire des économies dans l'hospitalisation et les EMS, et il serait dommage de freiner leur développement. Comme le système de financement risque de poser un problème, le CE travaille sur une piste faisant contribuer le budget de l'hospitalisation pour développer les soins à domicile. On a commencé en retenant deux millions de francs de l'enveloppe de l'hospitalisation et en encourageant les hôpitaux à acheter des prestations aux soins à domicile.

Concernant les proches aidant, il n'y a pas de projet dans le PL. Il y a une piste que la LAPRAMS permettrait, par le biais de la perte de gain : si quelqu'un cesse son activité pour s'occuper d'une personne qui en théorie remplit les conditions pour aller en EMS mais que grâce à l'arrêt d'activité d'un proche elle peut rester à domicile, alors l'on pourrait examiner la possibilité d'apporter une couverture à la perte de gains, dans l'idée que cette option serait économique par rapport à l'hébergement.

Mesure 1.6. Préserver le territoire pour y permettre un développement harmonieux des activités humaines

La mesure est soutenue par l'ensemble de la commission et les commissaires souhaitent de la part du canton, un rôle moteur et actif.

A la demande de savoir quelle a été la vision du projet Territoire Suisse à l'origine, le chef du DFIRE rappelle que dans la planification financière quinquennale dont a été dotée la commission des finances, figure le chiffre de 14,7 milliards pour le financement des projets d'agglomération, sur lesquels la participation au niveau du canton pourrait s'élever à près de 5 milliards d'ici 2020.

Le CE n'a pas utilisé la réflexion autour de Territoire Suisse dans sa réflexion pour le PL.

Un commissaire apprécie que l'agriculture n'ait pas été oubliée dans le PL.

Mesure 1.7. Développer l'accueil de jour des enfants

Sur cette question, plusieurs interventions parlementaires sont en attente de réponse et la plateforme canton-communes est gelée.

Les commissaires pensent qu'il est important de développer les capacités d'accueil et promouvoir des solutions plus traditionnelles comme la promotion du temps partiel et la garde des enfants au sein de la famille.

Sur la formation du personnel, le président du CE signale que parmi les bassins de nouveaux emplois, un programme d'insertion dans les garderies pour des personnes à l'aide sociale a été mis en place avec pour objectif de dispenser la formation de maman de jour.

Sur la question des familles souhaitant accompagner le plus longtemps possible l'éducation de leurs enfants, le président du CE rappelle que le CE a répondu au *Postulat Jacques Chollet et consorts visant à soutenir financièrement les familles à faible revenu qui choisissent de garder leurs enfants plutôt que de les placer dans les structures d'accueil existantes (01_POS_166)* par la *Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont*. Les PC familles permettent aux familles qui, sous condition de ressources, restent à domicile pour s'occuper de leurs enfants, d'avoir une aide de l'Etat. Si vous avez un salaire de Conseiller d'Etat, une aide publique ne sera pas décisive. L'incitatif financier n'a de sens que lorsque le revenu est nécessaire au ménage, et dans ces cas les PC familles, notamment pour les familles

monoparentales, permettent de ne pas « forcer » les parents à travailler à plein temps et à placer leurs enfants. Avec les PC familles, ces éléments entrent en ligne de compte. L'autre instrument qui permet de soulager les familles de la classe moyenne, c'est le soulagement par l'assurance maladie. Pour répondre à la question « *Comment soulager les familles de la classe moyenne, avec quels instruments efficaces, à quels coûts ?* », il est urgent de se mettre autour de la table. Car à son avis, l'accord sur les grandes lignes est assez grand pour pouvoir déboucher sur un accord sur les mesures. Et ceci à une époque où un salaire d'ouvrier ne permet plus de faire vivre une famille de trois enfants. Si l'on veut maintenir le modèle familial, on est obligé d'entrer dans une logique de politique familiale et sociale. Car derrière, il y a un autre débat : est-ce que la politique salariale, dans un pays qui est déjà un îlot de salaires élevés, permettra à une famille traditionnelle de vivre, ou va-t-on plutôt vers une érosion des salaires ? Vu les loyers, les charges fiscales, etc. l'on se doit de réfléchir, pour le deuxième scénario, à des compléments salariaux pour les familles, via l'assurance-maladie, les PC familles, etc. Concernant l'article constitutionnel, il ne faut pas s'inquiéter : d'ici qu'une loi d'application contraignante pour les cantons ait vu le jour, cet article n'aura pas d'incidences financières sur les cantons.

Mesure 2.1. Adapter la fiscalité des entreprises et des familles

Un allègement conséquent dans les démarches pour réaliser les infrastructures est nécessaire si on veut agir dans des horizons temporels raisonnables.

Il est déploré que les communes aient appris par voie de presse qu'elles allaient perdre 30 millions de recettes fiscales d'ici 2016.

Le président du CE ne dit pas que le CE est là pour faire une politique de dumping fiscal en vue d'attirer des entreprises. La baisse d'un point d'impôt sur le bénéfice des entreprises est justifiée par l'augmentation des allocations familiales. Depuis que le CE a réorienté la politique de promotion économique, on assiste à une baisse drastique du nombre d'exonérations accordées.

Le chef du DFIRE rappelle que les 100 millions supplémentaires d'allocations familiales, fiscalisées car c'est un complément de salaire, apporteront un supplément de recettes fiscales, notamment aux communes. Sur ces 100 millions, quelques millions reviendront sur les 30 perdus par les communes sur le bénéfice des entreprises.

Mesure 2.2. Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

A la deuxième action, il est prévu d'« *élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs* ». Ne faudrait-il pas exprimer cette idée en parlant des besoins de formation des chômeurs par rapport aux besoins de l'économie, le dynamisme économique ne réglant pas à lui seul les choses ?

Le président du CE renvoie à la mesure 3.4, troisième et quatrième actions (« *Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage* » ; « *Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre* »). Le paradoxe réside dans le fait que des entreprises cherchent des personnes qualifiées, notamment dans les domaines de l'horlogerie, de l'hôtellerie, du bâtiment, d'une part, et des personnes qui sont en recherche d'emploi, de l'autre. Ce constat nous oblige à remettre en cause la politique du retour à l'emploi : on devrait être capable de voir dans le parcours de vie, les possibilités de formation pour orienter les personnes dans une bonne voie professionnelle. Mais comme les ORP sont jugés sur la rapidité du retour à l'emploi, cela est difficile à mettre en place. Il

faudrait que les cantons négocient avec la Confédération sur ces questions. Pour l'heure, le DEC et le DSAS vont agir au niveau cantonal.

Mesure 3.1. Accentuer le rôle et l'importance des hautes écoles vaudoises aux niveaux national et international

Les questions suivantes sont posées :

- Qu'en est-il de l'intégration des nouvelles données relatives au développement de l'EPFL dans le cadre du projet fédéral ou, variante, dans le cadre du pôle d'innovation ?

Le chef du DFIRE explique que plusieurs projets sont ouverts avec l'EPFL, comme le projet Neuropolis ou Agora (EPFL, le CHUV et l'UNIL). Le quartier de l'innovation est une préoccupation majeure du canton. Il faut trouver une solution pour accueillir l'un des deux pôles suisses de l'innovation, de nombreuses séances ont lieu dans ce sens avec l'EPFL.

- Pourquoi l'EPFL n'est-elle nullement citée dans les actions ?
- L'orientation très positive dans certains secteurs comme le médical ne se pratique-t-elle pas au détriment de la filière des ingénieurs civil ?

Le président du CE relève que l'EPFL est citée dans la mesure où notre rayonnement et notre dynamisme économique doit beaucoup à la qualité et à la diversité des hautes écoles. Il cite le domaine de l'oncologie clinique qui est en train de tenter de développer un département intégrant l'ensemble de l'oncologie clinique, liant EPFL, UNIL et CHUV. Il faut espérer que cette bonne dynamique entre institutions perdure. Par rapport au besoin de former des ingénieurs civils, le secteur du bâtiment manquant de compétences, il relève que la politique de priorisation et de développement de l'EPFL n'est pas du ressort du CE.

Il explique que la cheffe du DFJC donnera les éléments en plénum concernant l'action « *Renforcer les hautes écoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie* ». Ce projet est sur la table du CE et vise à donner aux HES une autonomie qui se rapproche du concept de l'UNIL, avec des conventions et une assise par enveloppe.

Mesure 3.2. Consolider l'enseignement obligatoire; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Le développement de l'orientation professionnelle ne donne pas entière satisfaction en l'état et a besoin d'une réforme en profondeur, selon certains commissaires. L'orientation des jeunes devrait se faire à l'école obligatoire, et devrait être améliorée à ce stade. Du côté de la formation et des écoles, un trop grand laxisme est observé sur la qualité de l'orientation.

Un commissaire est d'avis que l'offre existe, qu'elle est certes perfectible, et que dans cette perspective, un rapprochement entre les milieux professionnels et écoles est souhaitable. Concernant la 2^{ème} action, l'attention est attirée sur le fait qu'en comparaison intercantonale, le canton de Vaud intègre peu ses élèves en difficulté, la tendance antérieure étant plutôt de les confier à des structures spécialisées, la tendance aujourd'hui étant de les intégrer.

Concernant l'orientation professionnelle, le président du CE constate que, pour ceux qui s'adressent aux services sociaux parce qu'ils ont échoué à trouver une filière d'apprentissage, ce qui fait le plus défaut n'est ni le niveau scolaire, ni l'intelligence, ni la motivation, mais le réseau familial. Ce réseau amène les jeunes aux places d'apprentissage ; dès lors comment faire quand ces réseaux de proximité manquent ? On constate qu'il faut concrètement accompagner les jeunes en

question pour pallier cette carence au niveau du réseau familial. Les expériences menées dans ce secteur serviront à la refonte de l'orientation professionnelle. Concernant les exigences professionnelles, il n'est pas facile de pointer du doigt les difficultés : souvent, les exigences viennent de la branche, elles deviennent plus élevées et ferment l'accès aux CFC. Il y a un consensus sur les objectifs, mais il faut mettre de nombreux acteurs autour de la table.

Mesure 3.3. Améliorer l'accessibilité à la formation

Il est estimé que l'on en fait beaucoup pour les écoles professionnelles en oubliant les patrons d'apprentissage. Et que les entreprises formatrices doivent être aidées et encouragées.

Le président du CE prend note mais relève qu'il n'y a jamais eu autant de places d'apprentissage dans notre canton que ces dernières années.

Mesure 3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

Un député estime qu'il est indispensable de garder un tissu économique indigène fort, afin de faire face aux besoins d'aujourd'hui comme de demain et de lutter contre la concurrence internationale. Les règles des marchés publics doivent favoriser les entreprises indigènes.

Les questions suivantes sont posées :

- Concernant les mesures d'intégration au marché du travail, que pense faire le CE sur les mesures du marché du travail ?
- Concernant l'action (« *Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant* »), peut-on savoir ce qui va se faire par la suite ?

Par rapport aux mesures du marché du travail, le président du CE reconnaît que certaines sont plus efficaces que d'autres, qu'une évaluation a lieu, deux départements étant concernés. Il comprend qu'il y ait des critiques sur l'une ou l'autre mesure, mais il faut reconnaître qu'on ne sait pas les choses à l'avance. Concernant la lutte contre le travail au noir, du point de vue du CE, cette mesure est l'instrument en mains des cantons pour équilibrer le marché du travail par rapport aux forces de travail se trouvant dans notre canton, notamment le fait que les entreprises recrutent en priorité les personnes qui sont à l'aide sociale ou au chômage plutôt que d'aller chercher du personnel que l'ont fait travailler en-dessous des conditions usuelles, ce qui déséquilibre le marché. Plus la libre circulation s'étend, plus il faut contrôler, monter en puissance ce dispositif, pragmatiquement, progressivement.

Le président du CE indique par ailleurs qu'il n'est pas question de prévoir des quotas. Il s'agit essentiellement ici d'actions de sensibilisation.

- Les marchés publics importants, souvent caractérisés par des entreprises qui ne sont pas domiciliées dans le canton, sont-ils favorisés par la 2^e action ?

Le président du CE met en évidence que l'on va injecter dans l'économie vaudoise 200 millions à 400 millions de plus par année qu'il y a quatre ans, 400 millions correspondant à 1% du PIB vaudois. Avec cela on génère de la croissance économique ; le but est d'éviter que ces injections de moyens qui vont soutenir la croissance ne soient pas totalement décalées du terreau local. Il s'agit de favoriser des entreprises qui ont des comportements utiles à la collectivité, notamment par la formation d'apprentis. Pour ne pas être en infraction avec les principes des marchés publics, le

critère financier est pondéré par d'autres critères, comme la responsabilité sociale ou de formation par exemple.

Un commissaire se dit surpris par une approche qui fait de la formation d'un apprenti un geste social et non un investissement dans l'avenir.

Mesure 4.3. Transports publics et mobilité: investir et optimiser

Pour le développement des infrastructures routières et de transports publics, la commission encourage le CE à une collaboration intercantonale voire internationale, notamment avec la France voisine. Elle relève que la vision à développer en matière de transports doit servir à coordonner les investissements à divers horizons temporels.

La question suivante est posée :

- Le CE entend-il concrétiser la volonté d'accompagner la réalisation des mesures proposées et va-t-il aller dans ce sens ou attendre que le rapport d'examen de la Confédération sur les projets de deuxième génération soit établi pour définir une politique de soutien au co-financement des projets ;

Le président du CE estime qu'il faut faire les choses dans l'ordre. Il s'agit d'abord de voir ce que la Confédération reconnaît et finance. Ensuite, le canton a affirmé qu'il investirait des moyens importants dans ce programme. Enfin, on entend que certaines communes auront des difficultés à participer au financement dans le cadre légal cantonal prévu, qui leur imposerait de les financer. Le problème est identifié ; il va falloir faire le point projet d'agglomération par projet d'agglomération, puis commune par commune. Et si à l'évidence dans un grand projet où il y a de l'argent fédéral, le canton est prêt à mettre de l'argent, mais une commune n'a objectivement pas les moyens de faire sa part, on ne va pas se laisser bloquer par cette situation. Mais avant de prendre des engagements, il y aura un examen serré, sans compter que cette question fait partie des négociations qui seront menées avec les communes.

Le chef du DFIRE relève qu'avec « arcjurassien.ch » et la CTJ (Conférence TransJurassienne) a été mis en place un schéma des mobilités sur l'exemple réalisé autour du Léman. Public, ce document touche la route et le rail. Il explique les difficultés de ces grands projets, et explique que le CE a la même préoccupation concernant la mobilité transfrontalière.

Un commissaire salue l'effort financier concernant le financement des investissements pour le réseau routier. Il s'inquiète toutefois de la volonté de cibler, notamment les engagements dans les cas où des mesures doivent être prises pour sécuriser le trafic, ce qui sous-entend des restrictions pour la mobilité. L'utilité de développer dans les zones frontalières des lignes régionales, comme la ligne Pontarlier-Vallorbe-La Vallée de Joux est relevé.

Mesure 4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie

La question suivante est posée :

- La 3^e action qui vise à « Développer le réseau de distribution » n'est-elle pas une compétence des distributeurs ?

Le président du CE relève que 38% de la Romande Energie appartient à l'Etat, laquelle société est un distributeur important. Le président du CE précise que l'un des soucis du CE est d'avoir une politique publique qui ne passe pas que par la politique de l'Etat, mais que les entités de droit public et celles où l'Etat a une forte participation soient intégrés dans une politique cohérente. En l'espèce,

on sait que les réseaux sont un enjeu central du point de vue de la production d'énergies renouvelables, qui vont disperser les lieux de production d'électricité. La capacité du réseau à injecter cette production décentralisée est un enjeu colossal. On va encourager les investissements pour que s'effectue cette mutation du réseau. Encourager car en effet, il n'y a pas besoin d'argent public, ces entreprises étant en mesure d'investir.

Mesure 4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise: consolider la place industrielle, mettre en oeuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

Les questions suivantes sont posées :

- Peut-on préciser la première action ? (*« Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton »*).

Le président du CE évoque le projet INNOVAUD (fonds qui va permettre de développer les synergies avec les hautes écoles, soutenir des projets de start-up, amener des capitaux dans des projets d'industrialisation, etc.) Ce projet est très important car le canton de Vaud est l'une des régions les plus fortes au monde pour produire des idées en terme de processus d'innovation industrielle. Une pépinière d'idées et de projets industriels, que les hautes écoles ont appris à concrétiser en embryons de projets industriels. Or, au moment où ils sont initiés, ces projets nécessitent du capital pour développer une vraie capacité de production. Et à ce stade, on manque de capital indigène, on est souvent dépendant de financements étrangers. Vaud est l'un des lieux d'investissements les plus attractifs au monde selon les classements du milieu, mais on a parfois l'impression que les capitaux locaux sont absents, placés de manière trop peu ciblée. Les investissements directs des acteurs comme les caisses de pensions vaudoises ou la BGV dans les entreprises vaudoises semblent plus risqués que les investissements dans des produits financiers dont on ne connaît pas toujours l'actif en regard du placement, ce qui est tout aussi risqué. C'est un peu cela que l'on souhaite promouvoir. Et, de manière générale, là où l'Etat a des contacts, on aimerait stimuler ces investissements. Car sinon, soit ceux qui ont des idées vont les réaliser ailleurs, soit ils sont financés par des capitaux étrangers, avec le risque qu'ils repartent avec les brevets et le savoir-faire.

- Le CE a-t-il un calendrier pour la cinquième action? (*« Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture »*)
- Que signifie, « accompagner la mutation du tourisme »?

Concernant la mutation du tourisme, le président du CE explique que les modèles des grands hôtels pour les Anglais qui viennent soigner leurs poumons ou de celui du ski populaire de masse sont en voie de changement si ce n'est de disparition ; ce sont des changements à l'œuvre depuis des décennies, que l'on accompagne par la mise en valeur d'un tourisme moins saisonnier, plus en lien avec les terroirs, etc. Concernant le projet Alpes 2020, suivi par le chef du DEC, le CE ne l'a pas cité ici car le CE a besoin de s'en inspirer avant de dire ce qu'il va faire. Le président du CE pense que le projet sera soumis au GC dans le courant de l'année.

- Que signifie « il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations » ?

Le président du CE explique que l'intention est d'aller vers la cyberadministration tout en gardant pour ceux qui ne sont pas connectés la possibilité de continuer à exister administrativement.

- Qui est compétent pour la « *mise à disposition de terrains équipés* » ?

Le chef du DFIRE explique que si l'industrie constitue la priorité, cela ne signifie pas que l'on sous-estime le reste du tissu économique. Raison pour laquelle le CE parle depuis de nombreuses années de diversification, les priorités étant actuellement plutôt dans les start-up, les biotechnologies et l'industrie. Ce qui ne signifie pas que l'on sous-estime le reste du tissu économique. Le lien est à faire avec le PDCn et la volonté de simplification administrative ; derrière ces questions se profile une volonté de pragmatisme. Concernant la mise à disposition de terrains équipés, c'est via la PPDE (politique de développement des pôles économiques) que le CE entend agir, conjointement avec les communes, via les études, les participations croisées.

Concernant la 3^e action, le chef du DFIRE explique qu'il s'agit de continuer la mise en place d'une politique coordonnée entre l'Etat et les entités qu'il contrôle : l'Etat est en effet actionnaire majoritaire de la BCV, des Retraites Populaires, indirectement de l'ECA, etc.

Le chef du DFIRE explique aussi que cela n'apparaît pas explicitement dans le PL, mais que l'Etat participe au soutien des pays émergents via des structures comme la FEDEVACO. Par ailleurs, le fait de faire appel à des entreprises qui respectent les normes environnementales ou sociales s'inscrit, selon le chef du DFIRE, dans cette logique-là. L'appui aux coopératives de logement se fait à travers la politique de soutien au logement, par exemple. Concernant le micro crédit, l'Etat peut venir en appui par le soutien à des politiques de désendettement. Il ne s'agit pas d'aides directes même si elles suivent cette logique. Par ailleurs le canton soutient le CSP et Caritas Vaud, via le DEC et le DSAS. Un appui à Terre des Hommes a été donné pour leur déménagement : on est dans des actions à petite échelle.

Mesure 5.2. Faire de l'Etat un employeur de référence pour une fonction publique efficace

La question suivante est posée :

- Pourquoi ce chapitre ne dit-il rien concernant l'avenir de la CPEV ?

Le président du CE informe qu'actuellement, une négociation intense sur la CPEV est en cours avec les associations du personnel. Dès lors, on ne peut mettre dans le PL des éléments sur le contenu de la réforme. Il rappelle que cette situation est imposée par le droit fédéral, que le canton n'est pas acteur de ces changements, et qu'il s'agit d'un système paritaire qui nécessite la construction d'une solution équitable pour financer la CPEV. On aurait certes pu nommer la CPEV, mais simplement en signalant qu'il s'agit de l'assainir, sans donner de précisions ni d'orientations.

Plusieurs commissaires se réjouissent des mesures prises concernant la volonté de « *favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés* » et *Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel* »

Le chef du DFIRE rappelle le trinôme « contrôle du marché du travail par l'Etat, libre circulation des personnes et liberté de pouvoir contracter avec des employés qualifiés ». Ceci dit, une étude produite par le Conseil du Léman et rendue publique il y a deux mois a montré qu'il n'y a pas de discrimination entre employés suisses de proximité et main d'œuvre étrangère. On constate toutefois qu'aujourd'hui, la natalité insuffisante en Suisse a pour conséquence que l'on doit pouvoir compter sur une main d'œuvre étrangère afin de garantir à notre tissu économique un développement harmonieux.

Mesure 5.3. Renforcer la collaboration entre collectivités et entre institutions

La question suivante est posée :

- Pourquoi la question de l'intégration de la population étrangère, enjeu politique global, n'apparaît qu'au point 5.3 et est confiée aux seules communes ?

Le président du CE rappelle qu'il n'y a pas d'ordre d'importance dans les mesures. Elles ont été regroupées par thèmes, les éléments liés aux prestations ayant été mis avant les questions liées à l'organisation de l'Etat, dans un souci de communication avec la population. Concernant l'intégration de la population étrangère, le président du CE relève qu'il n'est pas écrit que cette politique est confiée aux communes (action 3 : « *Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet* ») ; il n'y a pas de projet particulier. Il s'agira de poursuivre la politique actuelle, bien cotée, le CE ayant tenu à citer ce thème car c'est un enjeu important. Le texte introductif parle de « concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes », ce qui signifie que l'on veut mettre les communes au premier rang dans ces concertations, et non pas que les communes sont au premier rang de toutes actions qui suivent.

Le chef du DFIRE rappelle qu'au niveau Suisse, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) réunissant Confédération, cantons et communes, s'est penchée sur la politique d'intégration. Dans ses réflexions qui ont débouché sur des projets de loi qui seront débattus aux Chambres fédérales, il est rappelé que le premier niveau d'intégration est constitué par les communes.

Le chef du DFIRE précise que le débat qui aura lieu aux Chambres fédérales visera à augmenter de 20 millions de francs les moyens alloués par la Confédération. Si la part fédérale est augmentée, les cantons devront augmenter leur contribution de 12 millions de francs. Il y aura donc des discussions dans tous les cantons.

Mesure 5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l'administration – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

La question suivante est posée :

- Concernant la 3^e action, le canton a-t-il d'autres choses à réaliser qu'une Maison de l'environnement ? Peut-être qu'un tel regroupement a du sens pour le Tribunal cantonal.

Le chef du DFIRE explique que de telles opérations ne sont envisagées que si elles sont économiques, rationnelles et efficaces. Si ça coûte plus cher, cela ne trouvera pas forcément sa place. Par contre si on peut avoir des gains d'efficacité suite au regroupement de trois services dans une direction générale, cela peut être intelligent (moins de redondances sur les activités transversales, etc.)

4.3 Agenda 21. L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Concernant l'engagement les projets de coopération et de développement dans les pays du Sud, le chef du DFIRE explique que le Rapport sur les affaires extérieures du CE au GC traitera de l'ensemble des questions. En cette matière, l'objectif est d'avoir une porte d'entrée unique au sein de l'Etat permettant de coordonner ces actions. Le département leader est le DEC, chaque département propose des projets selon ses spécificités. Il cite l'exemple du soutien du CHUV à des projets médicaux dans les pays en développement.

Objectif n°2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

La question suivante est posée :

- La progression qui figure sur le tableau concernant la répartition modale du transport de personnes est-elle un peu diminuée par rapport aux projections du précédent PL pour s'adapter à la réalité ?

Le chef du DFIRE confirme que cela a été plus étendu sur la durée pour être réaliste. Il précise que les indicateurs n'ont pas été modifiés afin d'assurer une lecture durable de ces données.

Sur cette même question, le commissaire relève que, s'il est louable d'avoir des objectifs ambitieux eu égard aux projets planifiés, parvenir à une répartition modale de 50% de transport individuel motorisé à l'horizon 2050 est illusoire.

Objectif n°3 : Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles

Il est regretté que le CE ait abandonné toute proposition en matière de fiscalité écologique, même si les discussions au niveau de la Confédération pourraient influencer d'éventuelles décisions qui iraient dans ce sens.

Concernant les surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle, un député relève que les forêts exploitées normalement sont de meilleure qualité que celles laissées à l'abandon.

Objectif n° 4 : Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

La politique familiale qui vise au démantèlement de la famille classique, n'est pas soutenue par tous les commissaires.

4.4 Planification financière 2012-2017

La question suivante est posée :

- Dans le PL, il y a énormément de retenue, notamment sur les difficultés liées à la situation économique et internationale. Or, au niveau des hypothèses pour les revenus, on suppose que tout va bien, ceux-ci augmenteront de 3% par an. N'est-on pas trop optimiste avec ces 3% linéaires ?

Le chef du DFIRE reconnaît que dans l'absolu ce taux de 3%, réaliste, est un peu optimiste. On est dans une période où, pour les personnes physiques, la croissance n'est plus ce qu'elle était. Aujourd'hui l'Etat « fait son beurre » sur quatre profils d'impôts : le bouclage d'impôt 2012 qui a été anticipé ; le rattrapage de l'impôt-source, qui sera le premier à stagner en cas de ralentissement économique ; l'impôt des entreprises, payé à près de 90% par 300 entreprises sur 30'000 ; les impôts conjoncturels profitant de la surchauffe économique (immobilier, etc.). Dès lors, pourquoi ce taux de 3% et un taux consolidé de 2% à partir de 2015 ? Le CE part du postulat de base que le canton de Vaud va rester un canton ouvert, qui intègre l'étranger, que la croissance économique est de mise : entre accroissement de la population et contexte économique favorable, on part du principe que l'on va encaisser un peu plus d'impôts : on peut admettre que le 1% de croissance de la population se répercutera dans les recettes fiscales ; en parallèle, on part du postulat que notre

croissance économique perdurera grâce à la diversification liées en partie à la promotion économique ; enfin, il semble qu'au moins dans les trois prochaines années le taux de chômage restera absorbable malgré un risque d'augmentation. Le chapitre « Risques et incertitudes » liste par ailleurs les principaux risques financiers en cours, figurant dans un tableau que le chef du DFIRE commente, risque par risque.

Le chef du DFIRE explique par ailleurs que cette, année la COFIN n'a pas traité de la planification financière car elle est présentée dans le cadre du PL 2012-2017. La constitution vaudoise oblige le gouvernement à présenter chaque année une planification financière réactualisée. Il faut prendre les chiffres avec prudence : la question de la dette par exemple, sera fortement influencée par le résultat des négociations ouvertes sur la CPEV, qui doit aboutir pour le 1^{er} janvier 2014. On sait toutefois qu'il s'agit de montants importants. Seront-ils amenés en une seule fois ? Par des participations croisées ? Plusieurs approches sont possibles. La planification financière tient compte de tels éléments. Si, en parallèle, on augmente les investissements (200 mios de francs par an sur la législature 2002-2007 ; 300 mios de francs par an pour la législature 2007-2012 ; 400 mios de francs par an pour la législature 2012-2017), il faut mettre les projets en œuvre, avec les incertitudes techniques et judiciaires une fois les objets adoptés. Comme pour le PL, rappelle-t-il, le GC prend acte de la planification financière. Si cette année, l'acte formel est dans le PL 2012-2017, pour les années à venir cette prise d'acte se fera dans le cadre de l'examen du budget.

Il est aussi relevé que la négociation avec les communes devrait figurer dans la liste des risques et que par rapport à cette planification financière, la situation de base est bonne. Mais il y a toujours des risques conjoncturels, lesquels sont difficiles à prévoir. Suivant ce qui se passe, les choses peuvent évoluer, en bien et en mal. Le chef du DFIRE relève qu'une bonne gouvernance nécessite une actualisation régulière de cette planification financière.

5. Vote de recommandation

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et de prendre acte du Programme de législature 2012-2017 du Conseil d'Etat.

Luins, le 11 avril 2013

Le rapporteur :
(signé) *Jean-Marc Sordet*